



## **Faut en finir définitivement**

**André OLLIVRO - Yves-Marie LE LAY CoPrésidents**  
11 rue du Stade 22120 POMMERET  
andre.ollivro@wanadoo.fr



**Jean-Marie BEAUDLET Président**  
8 rue des Côtiers 22430 ERQUY  
unionpenthievreemeraude@gmail.com

Le 31 janvier 2020

**Monsieur le Président**  
**Conseil Départemental des Côtes d'Armor**  
**Place du Général de Gaulle**  
**22000 SAINT-BRIEUC**

### **OBJET : VOTRE INTERVIEW DU 27 JANVIER 2020**

Monsieur le Président,

Il aurait été difficile d'échapper à la lecture de l'interview que vous avez accordée à Ouest France parue le 27 janvier 2020 sous le titre « la dictature des collectifs, ça suffit ».

Nous n'entrerons pas dans la spirale de l'inutile et inefficace diatribe provocatrice que recèle ce que le journaliste a qualifié de « votre coup de gueule ».

#### **Monsieur le Président, nous avons changé d'ère !**

Vous êtes resté au principe juridique fixé dans la Constitution de 1958 qui affirme que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants.

Pourtant, depuis cette époque, de nombreux textes, à commencer par la convention internationale d'Aarhus de 1998, ont introduit le droit pour le citoyen de participer au processus décisionnel en matière environnementale (au sens large) ; plus récemment l'article 7 de la charte de l'environnement dont l'interprétation a été raffermit par le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'Etat en 2012.

Mais c'était hier avant Internet, car l'accès à l'information sans frontière et la communication immédiate qu'offre Internet permettent au citoyen de développer son sens critique et sa volonté de peser sur les décisions qui l'engagent.

Votre « coup de gueule » contre les collectifs ne peut qu'amplifier la défiance générale vis-à-vis des classes dirigeantes de tous niveaux dans notre pays.

Il n'est pas dans notre propos de vouloir prôner le jeu de la seule démocratie directe, au détriment de la démocratie représentative mais nous considérons que l'expression directe des citoyens et des associations ou collectifs qu'ils créent, est un creuset, un aiguillon dont « les représentants du peuple » ne doivent pas se

(1) Serge Regourd juriste et universitaire en droit public français

priver pour remplir leur mission qui est d'être au service de l'intérêt général, « *le lieu géométrique des intérêts des individus qui composent la nation* » (1).

C'est à ce niveau que les associations et collectifs de citoyens doivent être considérés. Ils permettent d'intermédiaire entre les intérêts particuliers et la construction de l'intérêt général.

### **Monsieur le Président, nous avons changé d'ère !**

Croire aujourd'hui qu'une fois élu, vous pouvez vous contenter de légitimer vos décisions au titre de « représentant du peuple » sans revenir très périodiquement devant les citoyens afin de les impliquer davantage, sans prendre en compte les lanceurs d'alertes que sont les associations et collectifs, ne peut que conduire qu'aux frustrations profondes dont nous déplorons les dérives.

Votre croyance ancienne que le mandat que vous avez obtenu des électeurs vous octroie la possibilité de décider à leur place est dépassée par l'évolution profonde de la société qu'induisent les technologies de l'information et de la communication.

### **Et, rappelez-vous, Monsieur le Président !**

Avant d'accéder à la présidence départementale, vous sembliez moins dédaigneux. C'est ainsi que vous avez soutenu le Collectif Urgence Réchauffement Climatique qui s'est battu contre le projet de GDF d'implanter une centrale au gaz à Ploufragan : le 15 juillet 2008, avec M. Le Fur, M. Moulin et Mme Orain, vous avez accompagné le collectif à Paris afin qu'il y soit entendu par le Ministère de l'écologie.

C'est bien l'action citoyenne collective qui a permis lundi dernier d'obtenir que le Conseil municipal d'Hillion émette un avis défavorable à une extension supplémentaire de porcherie dans la commune la plus sinistrée de Bretagne par les marées vertes, pour que les pouvoirs publics, élus compris, ne se contentent pas comme trop souvent de se payer de mots mais passent enfin aux actes.

Vous souhaitant un parfait rétablissement et une meilleure mémoire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

André OLLIVRO

Co-président de l'association HALTE AUX MAREES VERTES



Yves-Marie LE LAY

Co-président de l'association HALTE AUX MAREES VERTES

Président de l'association SAUVEGARDE DU TREGOR



Jean-Marie BEAUDLET  
Président de l'UPEEL\*

